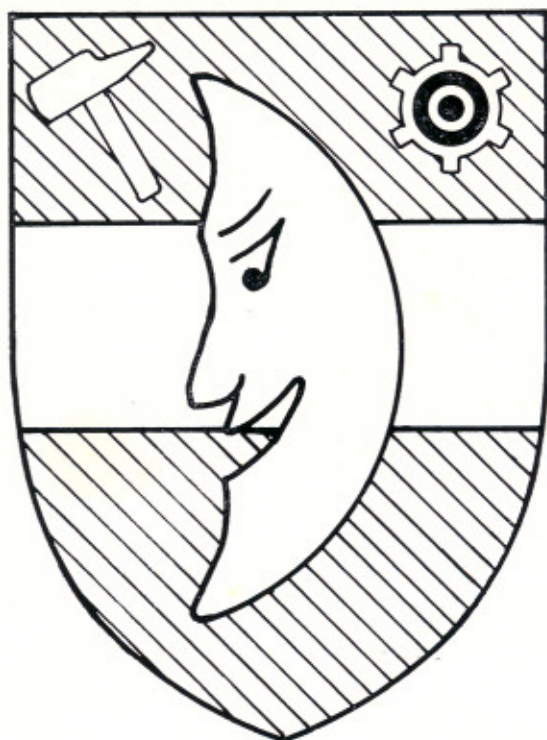


Juin 1978
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin

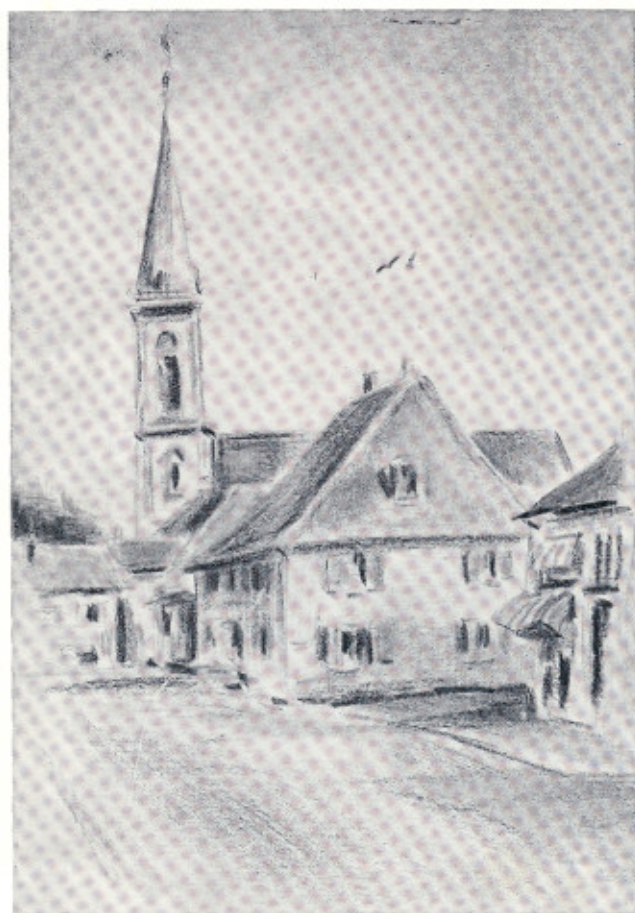


N° 7
Altitude 358 m
Habitants : 2117

BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



LE MOT DU MAIRE

Ce printemps, le bulletin municipal n° 6, se voulait une première prise de contact de la nouvelle équipe communale avec la population. Juste avant l'été, ce numéro 7 a pour objectif de vous apporter un nouveau lot d'informations sur la vie au village.

Il s'agit donc d'un bulletin essentiellement technique puisqu'il y sera surtout question de problèmes concrets et contemporains :

- le fonctionnement de nos structures (commissions et conseil) est analysé après 12 bons mois de service.
- les impôts locaux occupent une place de choix dans cet inventaire : il est vrai que la décision du Conseil Municipal d'augmenter les centimes de 65% méritait une large information et des explications.
- les ordures ménagères et leur système de taxation avaient fait l'objet d'une enquête dans le n° 6 ; vous en trouverez les résultats et les conclusions qui ne sont pas concluantes !
- dans le cadre de la divulgation d'informations officielles, une page est consacrée aux permis de construire, avec en annexe une lettre de M. BRUA, le Directeur Départemental de l'Équipement.

Outre les informations officielles ou les nouvelles diverses, la "vérité des prix" est faite sur quelques aspects de notre vie courante. Quant à la partie "récréative, historique ou culturelle", elle est consacrée au Grimpeltturnier, aux Mines de l'Ertzenbach et à un commentaire des données statistiques du recensement de 1975.

Mais la vie à Bitschwiller ne se limite pas à un bulletin, et c'est quotidiennement que, avec le concours efficace des adjoints et du personnel administratif de la Mairie, nous essayons de résoudre tous les problèmes auxquels se heurtent tous nos concitoyens.

Plus que jamais, la Mairie doit devenir la "Maison Commune", celle où chacun se sent chez soi et où il peut trouver aide et conseil.

Il ne faut pas malgré tout se leurrer, et il ne sera jamais possible de satisfaire ou contenter tout le monde. Lorsqu'un cas délicat se pose et qu'il faut trancher, le Conseil Municipal aura une ligne de conduite toute tracée : celle de l'INTERET GENERAL même si, malheureusement, il doit se faire au détriment de certains intérêts particuliers. C'est la dure loi de la Démocratie.

Je vous donne rendez-vous pour le N° 8 qui vous sera adressé dès que les impératifs de l'Information l'exigeront ; mais tout comme pour le N° 6, je sollicite votre compréhension bienveillante envers la présentation de ce bulletin réalisé (à l'exception de la couverture) par les services administratifs de la Mairie.

Votre Maire.

Le 24 Mars, cela faisait un an exactement que le nouveau Conseil Municipal avait été installé dans ses fonctions. Il s'est réuni à neuf reprises et un bref condensé des délibérations permettra de voir les décisions prises et les travaux engagés.

31. MARS 1977 (17 présents)

- Création des commissions et désignations des membres
- Désignation des Délégués au SIVOM, au Syndicat Intercommunal scolaire, au Comité du Syndicat de la Fondation Jules Scheurer, au HLM, à la SOCRIT
- Constitution de la commission communale des Impôts Directs
- Désignation du Délégué auprès du Tribunal pour la Commission d'Action Sociale

20. MAI 1977 (16 présents)

- décision de prendre à sa charge les frais du local que les pompier aménageront eux-mêmes, dans une limite de 9000 F, sous la forme d'une subvention de 900 F pendant 10 ans.
- Location à titre provisoire, du logement communal rue de la Carrière à M. RAISSA Miloud
- décision d'accorder des primes d'ancienneté aux ouvriers communaux (NB : cette décision sera rejetée par l'autorité de tutelle)
- acceptation de la voirie HLM dans le domaine public, sous certaines conditions (NB : l'affaire ne s'est pas réglée encore à ce jour avec la SAHLM)

23 JUIN 1977 (15 présents)

- emprunt de 100 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux de voirie (montée cimetière, impasses rue de la Fonderie et rue de la Carrière), travaux d'éclairage (pose de candélabres à vapeur de sodium), 4 poteaux d'incendie sur RN (40 000 F), mise en peinture du stade (22 000 F, travaux reportés au printemps 1978).
- location du logement communal au rez-de-chaussée de la Mairie à M. HAMMAD Serge.
- approbation des modifications à apporter aux statuts du SIVOM de Thann.

4 SEPTEMBRE 1977 (17 présents)

- désignation de M. WEISS (Maire), MM. LUTRINGER, MUNSCH et ZERRINGER (adjoints) ainsi que de Mme BUTTUNG comme devant être les délégués de la Commune pour l'élection sénatoriale du 25.9.

10 OCTOBRE 1977 (17 présents)

- M. HENNY Martin sera embauché à compter du 2. Janvier 1978 en remplacement de M. CAZZIA Serge appelé au service national
 - le POS qui vient d'être publié, sera soumis à enquête publique
 - le Conseil Municipal formulé une demi douzaine de remarques
 - une subvention d'état de 25 472 F est affectée à la réfection du chemin forestier du Hohlweg (Wickenbaechele)
 - Forêts : l'ONF annonce les chiffres suivants pour l'exercice 1977
- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| • vente de bois : | 452.580 F |
| • Dépenses : | 304.145 F qui se décomposent |
| - Frais d'exploitation | 165.480 F |
| - frais de repeuplement | 103.635 F |
| - frais de voirie forest. | 35.030 F |

Le Conseil approuve l'état d'assiette proposé, de même que le plan d'aménagement pour la période 1976-1995.

- conclusion du marché de mazout de 91 000 litres pour l'hiver 1977-1978 auprès de l'entreprise HARTMANN Antoine pour un prix de 68 250 F au tarif en cours à la date du marché.
- prise en charge des frais de déplacement des enfants de l'école de filles fréquentant la piscine de Thann (3 000 F pour l'année scolaire 1977-1978)
- fixation au mardi 16 Mai (mardi de Pentecôte) du congé mobile pour les écoles de Bitschwiller (date située au milieu du 3e trimestre).
- conventions signées avec M. GALLT et Mme SCHUPP demeurant rue de la Fonderie pour utiliser des parcelles communales.

2 DECEMBRE 1977 (16 membres)

- le budget supplémentaire laisse apparaître un en-caisse de 16 920,87 F au 31. DECEMBRE.
- augmentation des indemnités de logement pour le personnel enseignant communal non logé (205,37 F pour un célibataire...)
- accord de principe pour l'acquisition de la Chataigneraie située au lieu-dit "Ertzenbach" - prix proposé à l'actuel propriétaire : 50 F de l'are (au total 47 ares)
- attribution des indemnités de gestion et de conseil (354 F et 300 F) au trésorier principal de Thann.

3 FEVRIER 1978 (15 membres)

- budget primitif : le Conseil est contraint de porter) 1134 F (+ 64%) le montant des impôts locaux pour équilibrer le budget 1978 qui se monte à 2.510 551 F de fonctionnement et 515.000 F d'investissement : total = 3.025.551 F.
- nouveaux tarifs : location de la salle des fêtes (voir article spécial), location de l'auberge du Thannerhubel (200 F/mois), frais de chauffage de certains logements communaux (130 F/mois) et de la carte de bois (10 F)
- baux : proposition est faite à l'administration des PTT de reconduire le bail de location de la Poste pour 7 000 F/an ; celui de la pêche APP pour 750 F/an.
- accords de principe pour signer des baux avec MM. LERCH et THUET intéressés par la location de terrains communaux.
- la demande de dérogation à un article du POS, formulée par M.EDEL est acceptée (une autre est refusée)
- une prime à la construction est accordée à M. WELKER Charles qui a présenté le certificat de conformité de sa maison sise au N° 9 de la rue de la Tuilerie.
- accord de principe pour un échange de terrain avec M. AVELINE André
- nouvelle composition de la commission de sécurité sur les pistes de ski ; cette commission devient paritaire avec les membres du ski-club vosgien et le Conseil Municipal aura cinq représentants (MM. WEISS, LUTRINGER, MUNSCH, ZERRINGER et AVELINE)
- motion en faveur des incorporés de force
- décision de se retirer du service "balayage des rues" du sivom (applicable au 30 Juin 1978)
- impossibilité financière d'embaucher une deuxième femme de service à l'école maternelle et d'installer le téléphone dans les écoles.

27 FEVRIER 1978 (17 présents)

- la commune offre sa garantie pour un emprunt de 10 000 F souscrit par la Fondation Jules Scheurer
- accord de cession (sous certaines réserves) d'un fossé à M. SPECKBACHER au prix de 5 000 F

3 AVRIL 1978 (15 présents)

- approbation du POS, moins trois remarques de rédaction
- accord de principe pour cession du canal usinier de la SART depuis le Pont des Tilleuls à l'embouchure de la Thur (aux riverains)

LES COMMISSIONS TRAVAILLENT

COMMISSIONS DES BATIMENTS & TRAVAUX (Président : M.ROSSI Pierre)

Elle a abouti un travail considérable et lors de ses sorties trimestrielles sur le terrain, elle a étudié tous les problèmes liés à la voirie, à l'urbanisme, aux travaux divers.

Elle a fait à chaque fois un rapport précis sur les solutions qu'elle préconisait et a donné son avis sur les devis présentés. Ainsi par exemple, la réunion du 23 Mars avait traité entre autre des devis pour un chauffe-eau à la Poste, pour un accélérateur de chauffage à l'école de Filles ; des baux que la Commune envisage de signer avec MM. THUET et LERCH ; du Chemin du Kehrlenbach ; de la réfection de la voirie communale (rue du Chemin de fer et rue de l'école) ; des travaux d'assainissement en cours ; du règlement d'utilisation du stade ; de la RN....

COMMISSION DES FORETS (Président : M. FERRARI Oreste)

Elle s'est rendue à plusieurs reprises sur le terrain et a étudié aussi bien l'Etat d'assiette 1978 que le Plan d'Aménagement 1978-1987 sur lesquels elle a porté des avis que le Conseil a suivis.

COMMISSION DES FINANCES (Président : M.NAEGELI Jean)

Elle a eu une immense et délicate tâche à remplir ; elle l'a assumée en prenant ses responsabilités : il s'agissait en l'occurrence de proposer une augmentation substantielle des centimes (+ 6%), inévitable pour présenter un budget prévisionnel en équilibre.

COMMISSION DES SOCIÉTÉS (Président : M.BLUM André)

Elle a effectué un excellent travail qui a débouché sur l'organisation de la Fête des Sociétés le 5 Novembre, sur le Bal des Sociétés le 4 Mars et qui aboutira au Grimbeltturnier du 23 Avril.

Mais le point le plus positif, même s'il est moins tangible, est le resserrement des liens entre les différentes sociétés de la Commune.

COMMISSION DES LOGEMENTS

Elle a attribué les logements HLM suivants :

- logement Wininger rue des Vosges à M. AMDOUNI Mohamed
- logement Glaentzen, rue du Rhin à M. HUBER André
- logement Gerber, rue de la Chapelle à M. MURA Claude
- logement Kern, 17a rue du Rhin à M. BOSSERT Gérard
- logement Burgunder, rue du Rhin : laissé à l'appréciation de la SAHLM
- logement Nussbaum, 15 rue du Rhin à M. KIBLER François
- logement Mairie (Buttung) à M. HAMMAD Serge

COMMISSION SOCIALE (Mme BUTTUNG et M. FERRARI)

Elle travaille dans l'ombre et la discrétion pour résoudre les problèmes sociaux qui peuvent se poser au village ; elle a aussi rendu visite aux personnes hospitalisées (Hôpital de Thann), préparé les "Festivités" familiales (noces d'or, anniversaires,.....)

Animation inaccoutumée en ce dimanche 23 Avril autour du stade municipal qui nous avait plutôt habitué à une certaine léthargie depuis l'automne. La cause de l'agitation en était un tournoi de football à 7 assez original puisqu'il regroupait la quasi totalité des sociétés du village, qu'elles soient sportives ou culturelles.

L'initiative de cette opération revenait à la Commission des Sociétés présidée par le dynamique André BLUM. Le succès sportif fut total : les rencontres, âprement disputées ne dépassèrent jamais les limites de la correction, facilitant grandement la tâche des arbitres bénévoles (MM. SIFFERLEN, WOGENSTAHL, AHMIDA Roger et MUNSCH Raymond) et des secouristes thannois appelés en renfort (Croix Rouge avec M.SCHULLA, ambulances Wagner avec M. WALLIANG).

Plus de quatre cents personnes étaient présentes autour de la main courante malgré le mutisme dont avait fait preuve l'un des deux quotidiens locaux. Sans être parfaites (quelques gouttes d'eau tombèrent au courant de l'après-midi) les conditions atmosphériques furent un précieux allié, permettant notamment un respect strict de l'horaire puisque trente matches étaient planifiés dans la journée.

La matinée avait mal débutée pour les associations à dominante sportive puisque tour à tour les Pompiers et les Gymnastes avaient été défaits par la Chorale et les Pêcheurs. Mais la victoire des Quilleurs sur la Musique sauva l'honneur et annonça déjà une belle épopée pour cette équipe.

Au courant de l'après-midi, les quelques 500 spectateurs eurent souvent l'occasion d'applaudir des exploits : les arrêts des gardiens GSEGNER (Musique) ou BELZER (Chorale), le joli but de WEIGEL (Pêcheurs), et celui non moins historique de André BLUM, car le Conseil Municipal lui-même avait tenu à être de la partie ! et le courage d'Oreste FERRARI (52 ans) fut particulièrement apprécié.

Les matches de classement furent moins disputés que ceux du matin, il est vrai que le poids des minutes se faisait sentir dans ces jambes dont bon nombre n'étaient pas habituées à un tel rythme ! Certains eurent d'ailleurs du mal à récupérer le lendemain !

Vers 19 heures, enfin, ce tournoi (dont les imperfections mineures seront corrigées l'an prochain) connut son vainqueur, les Quilleurs, et le Maire WEISS remit à son président Raymond HALTER, le challenge offert par les Membres du Conseil Municipal, en remerciant les participants et les organisateurs dont les Dernières Nouvelles d'Alsace et le Football Club de Bitschwiller.

LES RESULTATS

Groupe 1

Pompiers-Chorale	0-3
Judo-UNC	0-0
Pompiers-Judo	0-1
Chorale-UNC	2-0
Pompiers-UNC	0-1
Chorale-Judo	2-0

1. Chorale	6 points
2. UNC	3 points
3. Judo	3 points
4. Pompiers	1 point

Groupe 2

Pêcheurs-Gymnastes	2-0
Arboricult.-Accord.	1-0
Pêcheurs-Arboricult.	1-0
Gymnastes-Accordéon	2-1
Pêcheurs-Accordéon	1-2
Gymnastes-Arboricult	1-0

1. Gymnastique	4 points
2. Pêcheurs	4 points
3. Arboricult.	2 points
4. Accordéon	1 point

Groupe 3

Musique-Quilleurs	0-1
Dampf' - Conseil	0-2
Dampf' -Quilleurs	0-1
Musique-Conseil	0-1
Musique-Dampf'	0-0
Conseil-Quilleurs	0-4

1. Quilleurs	6 points
2. Conseil	4 points
3. Musique	1 point
4. Dampf'	1 point

CLASSEMENT FINAL

(après matches de classement et éventuellement séries de pénalties)

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1. Quilleurs | 7. Arboriculteurs |
| 2. Gymnastique | 8. Judo |
| 3. Chorale | 9. Musique |
| 4. Conseil Municipal | 10. Pompiers |
| 5. U.N.C. | 11. Accordéon |
| 6. Pêcheurs | 12. Dampfpfiffia |

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

A PROPOS DE

TELEDISTRIBUTION

Le dossier suit son chemin ; l'information contenue dans le bulletin N° 6 a été confirmée par un récent courrier de M.SONNTAG, directeur de TDF Alsace.

Ainsi, le projet d'implanter un réémetteur à Bitschwiller-lès-Thann au dessus du lieu-dit "Grindel" (à la sortie de Bitschwiller vers Thann, à l'endroit où la vallée se resserre) se précise :

- une longueur d'onde de réémission a été sollicitée auprès de l'administration centrale de Paris
- le dossier d'autorisation a été déposé auprès de la Préfecture de Colmar.

Rappelons qu'il ne s'agira pas d'une télédistribution par câble, mais d'un réémetteur limité aux trois chaînes françaises, avec par contre, un atout de poids, une gratuité totale pour les Bitschwillerois et une contribution minime de la Commune (mise en viabilité de l'endroit choisi).

RAGE

Certains évènements récents portent à penser que cette épidémie ne nous a pas quittés puisque deux cas ont été recensés en un an dans la Commune

- 8.6.1977 : une martre attaque une fillette à la ferme GLUCK
- 13.3.1978 : un renard enragé est tué par deux chiens rue des Tilleuls

Néanmoins, il ne faut pas voir la rage partout.

- Mai 1977 : les deux boeufs trouvés morts au Thannerhubel n'étaient pas enragés
- 9.3.1978 : le chat au comportement équivoque, rue de l'Est, le l'était pas non plus.

Une certaine prudence s'impose malgré tout, et il ne faut pas hésiter à signaler tout évènement bizarre à la Mairie.

DENEIGEMENT

Nous avons tous été surpris par l'importance des chutes de neige de cet hiver ; il s'en est suivi quelques moments de flottement qui ont été analysés par le Conseil le 27 Février :

- il a été confirmé que deux personnes sur le chasse-neige et quatre sur le camion de salage étaient nécessaires
- tous les habitants de la Commune n'ont pas déblayé le trottoir devant leur propriété (des lettres ont été envoyées par le Maire)
- le chasse-neige est tombé en panne un dimanche matin (explication du non déneigement de plusieurs rues)
- l'acquisition d'un Unimog communal (200 000 F) ne se justifie pas pour les seuls travaux de déneigement
- la mécanisation des travaux de salage risque de faire quelques dégâts dans les arbustes placés au bord des rues (remarque d'un habitant)

PERMIS DE CONSTRUIRE

QUAND UN PERMIS EST-IL OBLIGATOIRE ?

La réponse à cette importante question est donnée par M. FUCHS, Chef de Service de la Direction Départementale de l'Équipement dans une lettre datée du 3 Mai 1978, et dont vous trouverez ci-après une copie.

Il en ressort que pratiquement TOUTE CONSTRUCTION doit faire l'objet d'une demande en bonne et due forme.

Cela a notamment été le cas pour les 19 dossiers qui ont obtenu une suite positive en l'espace d'un an : 6 maisons d'habitation, 3 modifications de façade, 2 garages, 2 ateliers de fabrication, 1 clôture, 1 véranda, 1 agrandissement de maison, 1 terrasse, 2 murs.

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

La demande (qui doit être rédigée en trois exemplaires) doit faire l'objet d'un avis du Maire. Elle est ensuite instruite par les Services de l'Équipement qui la transmettent suivant le cas :

- au Maire qui signe l'accord et délivre le permis
- au Préfet qui signe le refus

Le permis sera accepté ou refusé suivant

- l'avis de l'architecte consultant
- le respect ou non de la réglementation du POS que tout un chacun peut consulter à la Mairie.

EVACUATION DES EAUX USEES

Une récente intervention auprès des services compétents du Génie Rural ont confirmé (lettre du 5 Mai) que non seulement la fosse septique était toujours obligatoire, mais également filtre et bac à graisse.

En ce qui concerne l'ensemble des installations d'évacuation des eaux usées, il doit lui aussi faire l'objet d'une demande en trois exemplaires qui est étudiée par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) à COLMAR.

PUBLICITE ET AFFICHAGE EN MAIRIE

Dans les huit jours de la délivrance du permis, un extrait est publié par voie d'affichage à la Mairie, pendant deux mois. Dès l'affichage en mairie et dans un délai d'un an et un mois, toute personne intéressée peut consulter le dossier de demande aux jours et heures fixés par le Maire.

INFRACTIONS - POUVOIRS DU MAIRE

Selon l'article 98 du Code de l'Urbanisme, le Maire peut à tout moment, visiter les constructions en cours et procéder aux vérifications qu'il juge utiles. Droit de visite valable pendant deux ans après l'achèvement des travaux.

En cas d'infraction, le Maire dresse procès-verbal et demande au ministère public de faire ordonner la suspension des travaux.

En cas d'urgence, le Maire peut, par arrêt motivé, ordonner l'interruption des travaux (article 102 du Code de l'Urbanisme).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

J. BRUA
Directeur

COLMAR, le - 3 MAI 1978
Cité Administrative - Tél. (89) 23.99.20
Adresse Postale 68021 Colmar CEDEX
Boîte Postale 509
Télex 830989

Monsieur le Maire
de la commune de

68620 BITTSCHWILLER-lès-THANN

N/Réf. : U.O.C./ADS - AL/AG

V/Réf. : V/lettre du 21.03.1978.

Objet :

Monsieur le Maire,

Par lettre visée en référence, vous avez bien voulu me demander de vous préciser dans quelles circonstances un projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construire et notamment si une clôture, un mur de soutènement, une terrasse, un appentis en bois y sont assujettis.

Par ailleurs, vous me demandez de vous faire connaître les textes législatifs qui régissent ces problèmes.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que selon les dispositions de l'article L.421-1 du code de l'Urbanisme, toutes constructions à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, sont soumises à permis de construire. Cette obligation s'impose aux services publics et concessionnaires de services publics de l'Etat, des départements et des communes comme aux personnes privées.

Le permis de construire est également exigé pour les travaux exécutés pour les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume, ou de créer des niveaux supplémentaires.

Il en découle qu'un mur de soutènement et un appentis en bois sont, bien entendu, soumis à permis de construire. En ce qui concerne les terrasses, il faut distinguer les terrasses de plain-pied et les terrasses réalisées sur pilier, en étage ou sur mur de soutènement. Les terrasses de plain-pied n'entraînant aucune construction ne sont pas soumises à permis de construire, par contre toutes les autres le sont.

Les clôtures sont soumises à autorisation d'utilisation du sol uniquement dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé, et dans les conditions définies à l'article L.441-1 du code de l'Urbanisme.

/.....

Nous venons de prendre connaissance des résultats du recensement de la Commune effectué en 1975 et qui nous donne la situation de la Commune au 1.1.1975. Des 7 pages de documents que l'INSEE nous a adressées, nous vous communiquons des extraits les plus marquants :

* PYRAMIDE DES AGES

Nombre d'habitants de la Commune = 2117 qui se décompose comme suit :

0 à 10 ans	=	297
10 à 20 ans	=	362
20 à 30 ans	=	283
30 à 40 ans	=	268
40 à 50 ans	=	297
50 à 60 ans	=	194
60 à 70 ans	=	182
70 à 75 ans	=	90
plus de 75 ans	=	144

* NIVEAU DES ETUDES

Sur les 1500 personnes âgées de plus de 17 ans, le niveau des études était le suivant :

1050	:	niveau certificat d'études
278	:	titulaires du CAP
62	:	Titulaires du BEPC
72	:	Titulaires du BAC
38	:	études supérieures

* PROFESSIONS

Sur les 2117 habitants de la Commune, 830 étaient actifs (1287 non actifs : femmes au foyer, enfants, retraités.....). Les 830 se répartissent en :

10	agriculteurs et salariés agricoles
56	industriels, artisans et commerçants
26	cadres supérieurs
73	cadres moyens (techniciens, instituteurs...)
110	employés de bureau ou de commerce
512	ouvriers (32 contremaîtres, 174 OQ, 218 OS.....)
39	personnels de service
4	divers

* NATIONALITE

Sur les 2117 habitants recensés, 1923 étaient Français et 194 étrangers.

* LES MENAGES ET LES FAMILLES

670 ménages dont 512 familles ont été dénombrés. Ces dernières se

composaient de :

0 enfant : 232
1 enfant : 141
2 enfants : 64
3 enfants : 52
4 enfants : 21
5 " ou plus : 8

En moyenne, une famille se composait donc de 1,07 enfant de moins de seize ans (1,94 si l'on ne tient compte que des familles ayant au moins un enfant)

* LES RESIDENCES

Au 1er janvier 1975, le recensement avait fait apparaître 670 résidences principales occupées, 52 Logements vacants et 21 résidences secondaires.

* date de construction des 670 résidences principales

- avant 1871 : 247
- 1871 à 1914 : 64
- 1915 à 1948 : 102
- 1949 à 1961 : 150
- 1962 à 1967 : 27
- 1968 et après : 80

* alimentation en eau

- 663 maisons (98,9% sont dotées de l'eau courante (dont 445 de l'eau chaude)

* sanitaires

- 459 sont dotées d'une baignoire (68,5%)
- 546 d'un WC à l'intérieur (81,5%)

* chauffage central : dans 227 maisons (33,9%)

* téléphone : 132 (19,7%)

* voiture : 416 (62,1%)

* 337 occupants (50,3%) sont des propriétaires

203 " (30,3%) sont des locataires

130 " (19,4%) ont un autre statut (Logement de fonction...)

ASSAINISSEMENT

BITSCHWILLER en chantiers ! L'image n'est pas nouvelle et est synonyme pour les usagers que nous sommes, de nombreux problèmes de circulation. Il s'agit, toujours et encore, de travaux d'assainissement.

Ainsi, et l'on ne peut que s'en féliciter, le réseau continue son extension. En 1977, le SIVOM de Thann avait décidé de débloquer deux tranches (respectivement de 400 000 F et de 440 000 F) au bénéfice de Bitschwiller-lès-Thann. Cette somme importante de 840 000 F devait être affectée en priorité à la fin des travaux sur la RN66, de façon à ce que cette dernière puisse enfin être dotée du revêtement définitif que son état actuel impose.

ASSAINISSEMENT DE LA RN

Seuls restaient à effectuer, environ 150m situés entre le magasin Speckbacher et le Grand'Pré ; mais ces travaux supposaient la jonction (provisoire) avec la Thur. Ainsi donc, furent entrepris, début janvier :

- * la dérivation du canal usinier dit "Bouillon Neff" : cette usine possédait un droit d'eau et comme le canal de la SART devait être comblé, cette eau a été déviée directement dans la Thur après la sortie de l'usine.
- * la pose de tuyaux impressionnants (diamètre 1m à 1,10m) à partir de la Thur, vers le canal de la SART qui, canalisé, fut comblé ; la jonction Speckbacher-canal s'effectua à travers les domaines privés dont les propriétaires donnèrent spontanément leur accord.

DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Heureuse surprise lors de l'ouverture des plis : l'entreprise la moins disante (Ganter-Lavigne de Kingersheim) se proposait d'exécuter les travaux pour moins de 600 000 F. Il restait donc 240 000 F que le SIVOM nous autorisa à affecter à d'autres travaux.

Après étude par la Commission des travaux et des bâtiments, un programme complémentaire fut adopté :

- * pose de tuyaux dans le canal de la SART à la hauteur de l'usine et comblement (la suppression de l'arrivée d'eau dans le canal aurait posé des problèmes en été)
- * pose de tuyaux dans la partie du canal SART située entre le pont de la Place des Tilleuls et le Pont de l'Ancien lavoir : ces travaux qui n'étaient pas prévus sur le plan général de Bitschwiller, ont été rendus indispensables par la présence persistante d'eau dans le petit canal franchissant la propriété de M. Gsegner.
- * une tranche importante dans la rue du Chemin de fer qui a permis de canaliser le ruisseau qui descend du Diebtal (cimetièrre) et de résorber un problème d'odeur en été. Ces travaux ne sont pas terminés car il manque encore l'accord de la SNCF pour passer sous l'ouvrage existant.
- * déviation du trop plein du réservoir qui érodait rapidement une parcelle privée (travaux non encore exécutés)

A l'heure actuelle, une évaluation précise des dépenses engagées permettra de déterminer si la réalisation d'une dernière tranche (chemin du Kehrlenbach et rue Joffre) est encore possible, en tenant compte notamment d'une attribution de 50 000 F supplémentaire que le SIVOM vient de nous allouer au titre de la récupération de la TVA.

UNE FORTE AUGMENTATION DES CENTIMES

UN BUDGET EN LEGERE AUGMENTATION.

Le budget communal, tout comme le budget familial, doit être équilibré dans sa partie fonctionnement ; l'idéal est même qu'il soit excédentaire pour permettre des investissements, ou tout au moins, le remboursement des emprunts contractés par le passé.

De 2.400.000 F en 1977, le budget de fonctionnement de Bitschwiller passera à 2.500.000 F en 1978, soit une augmentation de moins de 5%. C'est un budget d'austérité que la Commission des Finances et le Conseil Municipal ont été contraints de voter en tenant compte de la situation actuelle.

Ce sera un budget difficile à respecter et le Maire s'y emploiera toute l'année.

QUATRE RECETTES

Une fois que l'inventaire des dépenses est effectué, il faut trouver les recettes correspondantes. Ainsi pour 1978, il fallait arriver au total de 2.500.000 F.

Or les recettes communales sont au nombre de quatre :

- 1°) les ventes de bois
- 2°) le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.)
- 3°) les recettes diverses
- 4°) les centimes

LES VENTES DE BOIS (recettes brutes)

1977 : 750 000 F
1978 : 450 000 F

La présentation de ces deux chiffres suffit pour comprendre qu'il manquera 300.000 F.-- par rapport à l'année dernière. Le montant relativement élevé de 1977 s'expliquait par la vente d'un fort cubage de bois coupé consécutivement à la sécheresse de 1976. Quant à l'estimation pour 1978, elle se base sur un cours moyen de vente, et surtout sur un cubage en nette baisse (voir plan d'aménagement 1978-1997 dans le Bulletin n° 6)

LES V.R.T.S.

Il s'agit du "Versement représentatif de la taxe sur les salaires", c'est à dire en fait, de la subvention de l'Etat ; elle se montait à 418.300 F en 1977 et sera de 468.500 F en 1978.

Une augmentation de 50.200 F (+ 12%) conforme à l'augmentation du coût de la vie.

LES RECETTES DIVERSES

Ce sont d'une manière générale des récupérations de sommes que la commune a avancées pour d'autres organismes : par exemple : les frais de débardage que la Commune paie directement au débardeur et qu'elle récupère plus tard en ajoutant ce montant à celui de la vente du lot de bois ; ainsi encore le salaire des soeurs enseignantes que la commune rétribue directement et dont elle récupère le montant par l'administration, trois ou six mois plus.

tard. Le ramassage des ordures ménagères (105.000 Francs en 1978).

S'y rajoutent encore des recettes diverses : location des bâtiments communaux (18.000 F...), droits de place au marché (1.600 F..)

Son total échappe presque totalement à la gestion municipale.

1977 : 401.000 F - 1978 : 441.000 F

LES CENTIMES

C'est la contribution des habitants au fonctionnement financier de la Commune ; son montant est déterminé par la différence entre le total des trois premières recettes et celui des dépenses.

Budget primitif 1977 :

. total des dépenses estimées à	2.256.000 F
. total des 3 premières recettes estimées à	<u>-1.569.000 F</u>
. contribution des centimes	687.000 F

Budget primitif 1978

. Total des dépenses estimées à	2.510.000 F
. total des 3 premières recettes estimées à	<u>-1.376.000 F</u>
. contribution des centimes	1.134.000 F

687.000 F / 1.134.000 F = + 64% : POURQUOI ?

Passer de 687.000 F à 1.134.000 F représente une augmentation record de 64% qui mérite quelques explications. Cette augmentation pourrait être la conséquence d'une politique de prestige ou d'expansion démesurée de la Commune il n'en est rien puisque le budget n'augmente que de 4% en volume !

Non ! En fait, il fallait trouver 500.000 F (50 millions anciens) que l'on peut décomposer en trois chapitres bien distincts :

- une augmentation normale du coût de la vie estimée à 8% soit 50.000 F environ
- une baisse sensible des recettes de bois (environ 300.000 F)
- la disparition de nos réserves financières.

NOS RESERVES FINANCIERES

Etudions de plus près le bilan de 1977 ; le budget primitif était équilibré à 2.075.850 F ; or en fin d'année, après l'étude du budget supplémentaire, il s'est avéré que nous en avons dépensé 335.000 F de plus alors que les recettes supplémentaires n'atteignaient que 255.000 F : il a donc fallu grignoter 80.000 F de nos réserves.

Même processus en 1976 où l'on dut ponctionner 160.000 F de nos réserves et en 1975 (180.000 F).

Les exercices de 1975, 1976 et 1977 étaient donc déficitaires, mais la présence de réserves ont permis à nos finances de supporter ce déficit.

Or, ces réserves ne sont pas inépuisables ; elles atteignaient

- au 1.1.1975	: 526.000 F
- au 1.1.1976	: 335.000 F
- au 1.1.1977	: 175.000 F
- au 1.1.1978	: 80.000 F

Nos réserves ont singulièrement diminuées

CAUSES

Entre 1973 et 1977, les augmentations ont été de

- DEPENSES de fonctionnement	:	105%	(2.256.000 F contre 1.100.000 F)
- RECETTES			
. VRTS	:	90%	(418.000 F contre 220.000 F)
..Vente de bois (brut)	:	34%	(739.000 F contre 550.000 F)
. les centimes	:	70%	(687.000 F contre 400.000 F)

Si les VRTS ont suivi pratiquement l'augmentation de notre budget, il n'en a pas été de même ni pour le bois, ni pour les centimes. Or, la situation apparemment irréversible des recettes du bois, ne peut être compensée que par un apport supplémentaire des centimes.

64% = 40%

Il ne s'agit pas de dramatiser à outrance une situation difficile certes, mais non pas catastrophique. Pour le Bitschwillerois, cette augmentation de 64% des impôts communaux ne se répercutera pas par une augmentation identique sur sa feuille d'impôts.

En effet, les impôts locaux se divisent en impôt communal et impôt départemental qui lui, n'a augmenté que de 17%. La synthèse des deux donnera une augmentation de 40%

UN EXEMPLE

Prenons l'exemple d'un locataire qui, pour une belle maison payait en 1977, 1.000 F de taxe d'habitation.

Ces 1.000 F se décomposaient en 445 F d'impôt départemental et 555 F d'impôt communal. Il sera appliqué en 1978, une augmentation de 17% sur le premier (75F) et de 64% sur le second (355F) ; il paiera donc au total en 1978 : 1000 F + 75 F + 355 F = 1430 F, soit 43%.

AUTRES CONSEQUENCES

Pour la taxe foncière cette augmentation globale sera de l'ordre de 52% ; mais c'est pour la taxe professionnelle que cette décision pose le plus de problèmes : même si, tenant compte de la pondération départementale, le taux cumulé ne dépassera pas 42% , cela représentera pour nos trois industries des augmentations sensibles ; pour la FAMT notamment, cela correspondra à près de 200.000 F supplémentaires !

L'INFORMATION

Les contribuables Bitschwillerois ne paieront leur impôts qu'en automne, mais une telle décision devait être rendue publique immédiatement afin que la population ne soit pas mise devant le fait accompli sans avoir été prévenue. Aussi, trois actions ont été engagées :

- une visite aux gérants ou directeurs de nos trois usines
- un article de presse très explicite qui a paru dans les deux quotidiens locaux
- le présent exposé relativement long, mais qui était indispensable.

L'AVENIR

Il n'est pas question que pour 1979, l'on continue à imposer des augmentations aussi substantielles ; nous avons atteint un palier (qui rattrapait un retard enregistré par le passé) et qui nous permet d'envisager l'avenir sous des auspices meilleurs.

Ce n'est pas de gaité de coeur que le Conseil, à l'unanimité, avait voté le budget ce 2 Février ; mais en agissant de la sorte, il a eu le courage de prendre ses responsabilités. En effet, une entrevue préalable avec M. le Sous-Préfet avait confirmé que cette solution était la seule viable puisque des subventions exceptionnelles de l'Etat n'étaient pas envisageables .

IMPOTS LOCAUX : BITSCHWILLER ET LES AUTRES

Pour situer notre position par rapport aux autres communes, rien ne pouvait mieux parler que... des chiffres. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réflexion.

LES COMMUNES FORESTIERES

Bitschwiller a longtemps été assimilée à une riche commune forestière. Or, les chiffres sont là : en 1977, les recettes nettes de la forêt ont représenté environ 10% de nos recettes. A Willer-sur-Thur, elles ont atteint 34% (387.000 F), 21% (445.000 F) à Saint-Amarin, 35% (359.000 F) à Moosch, 37% (481.000 F) à Fellingering, 42% (484.000 F) à Oderen, 60% (715.000 F) à Kruth, et même 66% (207.000 F) à Mitzach.

Conclusion : si le bois représente encore une source réelle de revenus dans la vallée, elle n'est plus chez nous qu'une recette complémentaire, et non plus essentielle.

BITSCHWILLER INDUSTRIEL

La présence d'usines sur son territoire a toujours été considérée comme une autre richesse, et les chiffres confirment cette affirmation : ainsi sur les 687.000 F que les impôts locaux ont rapportés à Bitschwiller en 1977 :

- la taxe d'habitation a représenté : 92.000 F (13%)
- la taxe foncière bâtie : 92.000 F (13%)
- la taxe foncière non bâtie : 93.000 F (14%)
- la patente (usines) : 410.000 F (60%)

Sur ces 410.000 F qui ne sont qu'une partie des impôts payés par les industries, le FAMT a payé 217.000 F, la SART 70.000 F et les ETS.HEUCHEL 36.000 F, soit 78% à eux trois !

En fait, l'implantation de ces trois usines à Bitschwiller a permis de ne pas trop imposer jusqu'à présent le contribuable individuel.

LES AUTRES COMMUNES INDUSTRIELLES

La ressource de 410.000 F au titre de la patente correspond à une recette de 193 F par habitant ; elle est bien sûr nettement supérieure à celle de Willer (62 F), mais elle reste inférieure à celle de certaines communes de la vallée : 370F à Saint-Amarin (SAIC Breuil + Vuillard), 474 F à Husseren (MIW), 495 F à Malmerspach (Schlumpf), 341 F à Vieux-Thann et 357 F à Thann.

Elle est bien sûr nettement supérieure à celles qui ne possèdent pas ou peu d'industrie : Mitzach 12 F, Geishouse 16 F, Moosch 78F, Kruth 89 F.

Conclusion : Revenu de la patente important donc, mais qui reste malgré tout moindre que celui de certaines autres communes.

L'IMPOSITION INDIVIDUELLE

Les chiffres précédents permettent de situer Bitschwiller par rapport aux communes qui l'entourent, mais ils ne disent pas si le citoyen de Bitschwiller paie plus ou moins d'impôts que ses voisins.

Le tableau ci-dessous va permettre cette comparaison puisque à chaque fois il sera précisé le montant de l'impôt payé par 6 villages y compris Bitschwiller.

Pour bien le comprendre il faut se rappeler que paient :

- la T.H. (Taxe d'habitation) : les locataires de maisons et appartements
- la TFB (taxe foncière non bâtie) : les propriétaires d'immeubles
- la TFNB (taxe foncière non bâtie) : les propriétaires de terrains (la Commune de Bitschwiller paie 97% de cet impôt à cause de l'étendue de sa forêt)

- la TP (taxe professionnelle ex. patente) : industriels et commerçants.

	<u>TH</u>	<u>TFB</u>	<u>TFNB</u>	<u>TP</u>
BITSCHWILLER	100 F	100 F	100 F	100 F
SAINT-AMARIN	120,43	83,92	79,28	125,83
ODEREN	129,32	104,67	137,85	164,89
THANN	209,04	142,99	120,00	179,28
CERNAY	150,07	114,01	85,71	174,75
LEIMBACH	129,32	107,47	122,14	81,45

LES ORDURES MENAGERES : UN SUJET QUI N' "EMBALLE" PERSONNE !

Dans le Bulletin n° 6, une enquête avait été lancée (la deuxième après celle sur la télédistribution), mais elle n'a rencontré qu'un écho mitigé auprès de la population ; en effet, 94 réponses seulement sont parvenues à la Mairie (contre 207 pour la télédistribution) alors que 700 foyers sont recensés dans la Commune !

La première conclusion que l'on peut en tirer est que :

- soit, ce sujet ne correspond pas à une préoccupation actuelle des Bitschwillerois,
- soit, le fonctionnement et les conditions tarifaires de ce service sont satisfaisants.

Et pourtant, à combien de reprises n'a-t-on pas entendu des récriminations à propos des ordures ménagères : sa fréquence ! son prix !.....

" " " " " " " " "

L'analyse des réponses apportées ne peut donc pas refléter les sentiments de toute la population mais elle aura au moins le mérite de rendre compte des réflexions de la frange de la population qui a pris le soin de répondre.

QUI SONT CES 94 FAMILLES ?

- composition : 47 sont des personnes seules ou des couples sans enfant
36 sont des foyers de 3 ou 4 personnes
10 sont des familles de 5 personnes et plus
1 réponse ne précise pas cette donnée
- imposition de la taxe des ordures ménagères (moyenne communale 130 F)
12 paient moins de 75 F
41 paient entre 75 et 150 F
27 paient entre 150 et 250 F
6 paient plus de 250 F
8 n'ont pu donner cette précision (qui figure pourtant sur la fiche des impôts locaux : voir colonne O.M.)

D'une manière générale ont donc répondu des familles peu nombreuses et payent en général plus que la moyenne.

FREQUENCE DU SERVICE

- 87 réponses sont favorables à un ramassage bi-hebdomadaire
- 7 familles (personnes seules) estiment qu'un seul ramassage serait suffisant.

QUALITE DU SERVICE

Les seuls griefs (doléances) concernent :

- la pose des couvercles sur les poubelles vidées (notamment par temps de pluie)
- l'endroit où les poubelles sont "jetées" après avoir été vidées.

BASE D'IMPOSITION

Chacun des systèmes a ses partisans et ses détracteurs :

- valeur locative : "la taxation actuelle est injuste" dit un propriétaire d'une maison confortable, tandis que celui qui possède des garages (qui ne produisent pas d'ordures ménagères et qui sont malgré tout imposés à ce titre) estime lui aussi que "cette imposition est injuste".

Une veuve demeurant dans la maison familiale paiera autant maintenant qu'elle est seule, que lorsqu'elle y vivait avec son mari et ses enfants

- taxe par ménage : une ambiguïté a subsisté quant au terme employé ; il était sous entendu que des barèmes différents auraient été utilisés selon la composition des familles (couple seul, couple avec enfants, commerçants.....). La complexité d'un tel système (qui doit évoluer tous les ans) a été relevée ("nous sommes deux en semaines et cinq durant le week-end")

- taxe au sac : le système de Husseren a été évoqué : chaque famille est assujettie à une taxe fixe au début de l'année et paie en conséquence une redevance connue qui lui donne droit à 50 sacs. En cas de besoin complémentaire, des sacs supplémentaires peuvent être acquis à la Mairie.

Hygiène, gain de temps au ramassage, propreté ont été les autres arguments qui voulaient plaider en faveur de ce système. Mais a été évoqué aussi le problème des chiens divagant sur la voie publique et qui risqueraient de déchirer ces sacs.

PRIX MOYEN

Il a été dit plus haut que le prix moyen était de 130 F/an/ménage. Ce prix comprend :

- le salaire des ouvriers
- l'acquisition (amortissement) et l'entretien du camion-benne
- le remboursement des annuités d'acquisition de la gravière d'Aspach et son entretien
- le transport de nos ordures ménagères jusqu'à cette gravière

Il a été comparé à celui payé à Willer, mais il n'y a qu'un seul ramassage, et à celui de Cernay (70F/famille) ; il se trouve que dans ce SIVOM, Cernay bénéficie de deux rotations hebdomadaires, et que les autres communes (Steinbach, Wattwiller et Uffholtz) que d'une seule, tout en payant la même redevance ! (les uns paient pour les autres)

Si une famille sort une poubelle deux fois par semaine, le coût moyen de cette poubelle sera d'environ 1 Franc, ce qui est en tous points comparable aux tarifs pratiqués ailleurs.

LES REPONSES DES FAMILLES

Sur les 94 réponses reçues, 11 ne contenaient pas d'avis sur la formule à retenir à l'avenir ; sur les 83 réponses exploitables :

- 39 (49%) préconisent le statu quo
- 23 (27%) penchent pour une taxe par ménage
- 21 (24%) sont partisans d'une taxe au sac

"" "" "" "" ""

EN CONCLUSION

- 1°) le peu de réponses empêche d'avoir une idée précise du problème, tel qu'il est perçu par la collectivité
- 2°) la tendance qui s'est fait jour est favorable au statu quo, c'est à dire au maintien du système actuellement en vigueur
- 3°) le SIVOM de Thann aura connaissance de ces données pour que
- 4°) une décision définitive puisse être prise par le Conseil Municipal en s'appuyant sur les perspectives d'avenir du SIVOM, maître d'oeuvre de l'opération.

LE FONCTIONNEMENT DU FEU ROUGE

Le fonctionnement des feux tricolores du carrefour de la Mairie a laissé quelque peu à désirer cet hiver et ce printemps ; mais un récent réglage a permis de résoudre en partie ce problème ; le principe est que le feu reste au vert en permanence sur la RN et qu'il ne passe au rouge que s'il un objet métallique (voiture, vélo...) s'avance vers les radars qui surmontent les poteaux implantés à la sortie des rues adjacentes.

Sur ces voies, le vert durera une quinzaine de secondes, puis passera au rouge pour laisser écouler le trafic sur la RN pendant au moins une minute.

ATTENTION A L' "ORANGE CLIGNOTANT"

Il est rappelé que lorsque les feux tricolores sont en position "orange clignotant", la priorité appartient aux usagers de la RN ; en effet, cet axe important est doté de signaux (carrés de couleur jaune avec pointe vers le bas) qui entrent en vigueur lorsque le feu est en panne ou à l'orange clignotant.

Dans ces mêmes conditions, les véhicules en provenance de la rue de l'école et de la rue Joffrè, doivent céder le passage car les poteaux de ces rues sont munis d'un triangle-balise. (Il ne saurait être question de priorité à droite dans ces cas).

REVISION DES CARTES

L'IGN (Institut Géographique National) va effectuer au courant de l'année, des opérations de levées en vue de réviser les cartes. Un arrêté préfectoral en date du 7 Avril 1978 rappelle que nul ne peut s'opposer au travail des Ingénieurs et Géomètres, même si leur fonction les contraint à pénétrer sur des terrains privés.

DIVAGATION DE CHIENS

Les plaintes concernant la divagation des chiens sont de plus en plus nombreuses et elles vont motiver l'application plus stricte de l'arrêté préfectoral du 1er avril 1977 qui dit notamment :

"les chiens et chats errants devront être capturés et transportés en fourrière à la diligence du Maire. Les chats seront sacrifiés immédiatement et les chiens après un délai de 48 h au cours duquel ils pourront être restitués à leur propriétaire sur présentation d'un certificat antirabique." (art.1er)

"Toutes les fois que la capture des chiens et chats errants s'avèrera impossible, ces animaux pourront être abattus sur place." (art.1er)

" Les municipalités doivent faire procéder de manière effective à la capture des chats et chiens errants." (art.5)

UN SENS INTERDIT DERRRIERE LA MAIRIE

Depuis quelque temps, un sens interdit empêche le passage des véhicules (automobiles, mobylettes, vélos...) dans le goulet qui sépare la Mairie de l'Ecole de Garçons. La décision d'interdire toute circulation à cet endroit a été motivée par le grave danger que couraient les élèves en se rendant ou en revenant de l'école : de plus en plus, les véhicules en provenance de la rue de l'école évitaient le feu tricolore en utilisant ce passage.

Comme de plus, cette voie n'était pas classée comme "rue" sur le cadastre, mais au contraire, est au "domaine privé de la commune", aucun arrêté municipal n'a été nécessaire pour prendre cette mesure. Il est bien évident que cette interdiction ne s'applique pas aux riverains directs de l'endroit.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : Tous les jours de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H sauf le samedi

HORAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte le mardi de 17 H à 18 H 00.

Il est rappelé qu'en raison des congés annuelles, la bibliothèque sera fermée du 1.7.1978 au 12.9.1978.

HORAIRES DE LA DECHARGE PUBLIQUE

La décharge publique est ouverte tous les samedi matin de 8 h à 12 H

A cette occasion il est rappelé que les vieilles voitures ne doivent en aucun cas être déposées à la décharge mais impérativement à la carrière communale. Pour ce faire il convient de s'adresser à la Mairie.

RAMASSAGE DES ORDURES ENCOMBRANTES

Le ramassage des ordures encombrantes a lieu tous les premiers samedi du mois. Durant les mois de Juillet, Août et Septembre la tournée s'effectuera à partir de 6 heures 00 du matin. Il est recommandé de sortir les ordures encombrantes dès 6-Heures 00 étant donné que la tournée peut commencer dans n'importe quel quartier du village.

Il est rappelé qu'il ne sera en aucun cas ramassé de déblais de démolition, de carcasses de voitures ou même d'accessoires de véhicules (portes, châssis, etc....)

DEPART DE MADAME BRENNER

Madame Brenner a donné sa démission de femme de ménage-côncierge de la Mairie avec effet du 31. MAI 1978. Le couple s'est installé dans la banlieue mulhousienne, mais M.Brenner garde son poste d'agent de police communal.

MONSIEUR HENTZ HONORE

Monsieur Adrien HENTZ, notre ancien Maire, vient de se voir décerner la Médaille d'Honneur Départementale et Communale, récompense amplement méritée qui l'honore et qui nous honore tous.

DES DIRIGEANTS SPORTIFS RECOMPENSES

Lors de la dernière assemblée générale de la Section départementale de l'ANMESP (Association Nationale des Médailles de l'Education Sportive et Physique) 21 dirigeants sportifs du département ont reçu le diplôme du "LAUREAT SPORTIF". Parmi les récipiendaires figuraient deux Bitschwillerois, des sportifs de vieille date dont les mérites ont été enfin reconnus et honorés.

Il s'agissait en l'occurrence de Monsieur Jérôme MERCKLEN, président de la section de gymnastique des SRB et Madame Monique PICHON, Conseillère Pédagogique d'Education Physique.

Sincères félicitations et remerciements pour ces deux dirigeants qui ont passé des années de leur existence en faveur des jeunes.

MONSIEUR ARNAUD SE PORTE BIEN

Monsieur ARNAUD qui nous avait narré de façon fort émouvante l'épopée qu'il a vécue à Bitschwiller lors de la première guerre mondiale se porte bien. Il a fêté le 30 AVRIL dernier ses noces de diamant (il s'était marié pendant la guerre, le 30. AVRIL 1918 à Saint-Dié). Monsieur le Maire et Madame sont allés rendre une visite de courtoisie à ce couple qui vit dans un charmant appartement d'une non moins charmante agglomération, Trévoux, dans l'Ain. Ils ont pu apprécier la vivacité d'esprit de ces deux personnes, la précision de leurs nombreux souvenirs qu'ils ont rapporté d'Alsace et la chaleur de leur accueil.

FC BITSCHWILLER

Suite à la dissolution des SR Bitschwiller - Section de football - une nouvelle équipe de dirigeants a décidé de relancer la pratique de ce sport au village et ont créé le FC BITSCHWILLER dont le bureau de départ est composé comme suit :

- . Président : M. Roger LUTRINGER (Adjoint au Maire)
- . Vices-Présidents : MM. André BLUM et Raymond MUNSCH
- . Trésorier : M. André STUCKER
- . Secrétaire : M. André VORBURGER

UN DENTISTE

L'ancien immeuble Hatsch, en plein centre de la commune est entrain de subir une rénovation complète ; mais bien avant que tous les travaux soient terminés, un premier locataire s'y est installé, en l'occurrence Monsieur Jean-Luc SIAT, qui est chirurgien-dentiste. Monsieur SIAT est le gendre de Monsieur le Docteur VERGNET.

Nul ne se plaindra de son arrivée parmi nous.

Il reçoit sur rendez-vous tous les jours de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H 30 sauf jeudi après-midi et samedi après-midi; (Tél. 37.87.56)

CMDP

La CMDP de Willer-sur-Thur a transféré sa succursale de Bitschwiller du 18 au 4 rue des Vosges depuis le 1er Juin 1978.

DEUX CABINES TELEPHONIQUES

L'Administration des PTT a proposé à la Commune d'installer deux nouvelles cabines téléphoniques d'un modèle plus récent et d'une meilleure fiabilité que l'ancienne. Le Conseil a décidé de les implanter l'une près de l'abri-bus devant le stade, la seconde en face de la nouvelle station-service TOTAL-Colombo, à l'emplacement où sera édifié le nouvel abri-bus en remplacement de celui qui a été détruit dans le cadre des travaux d'assainissement.

PASSAGE CLOUTES

Juste après Pâques, les ouvriers communaux ont procédé à la mise en peinture des passages piétons de la RN ; ces travaux sont nécessaires deux fois par an. Coût de l'opération (fournitures et main d'oeuvre : 1.500 F env.) Il en coûterait 1000 F de plus si le concours d'une entreprise spécialisée était sollicité.

ROUTE NATIONALE

La réfection de la route nationale est prévue pour 1978 (vraisemblablement pour l'automne). Il sera procédé durant le même temps à la réfection des trottoirs : coût de l'opération, environ 300 000 F financés par emprunt.

PLANS DE BITSCHWILLER

L'entreprise France-Plan vient d'installer récemment, place de l'Eglise, un nouveau Plan du village. Cet équipement a pu être réalisé grâce au concours financier de certains commerçants.

Par ailleurs, l'EDF envisage d'en installer un autre sur le panneau implanté en face du stade ; il aura l'avantage d'être entièrement gratuit.

Il est rappelé enfin que les plans cadastraux du village ou de ses sections peuvent être achetés au Cadastre de Thann (Hôtel des Impôts) au prix de 10 F la planche.

BUCHER

La classe 1960/1980 édifie un bûcher au lieu-dit "Kuppen" ; la Commune a voté à l'intention de ces conscrits un crédit total de 25 m3 de bois ainsi que la prise en charge, à concurrence de 500 F, des frais de débardage. La tradition est maintenue en ce 24 Juin.

OPERATION BRIQUE

Réalisée pour permettre la construction d'un nouveau local aux I.M.E. de Thann (Papillons Blancs), l'Opération Brique avait permis le 4 Novembre dernier la collecte de 2.375 F à Bitschwiller.

DEBITS DE BOISSONS

- Restaurant de la Ville de Thann : M.Aloyse BANNWARTH a pris sa retraite et a laissé sa place à son fils Alain.
- Bar Modern' : la famille Boyer a quitté la Commune et l'affaire a été reprise par M. SCHLATTER et sa mère, originaires de Wittenheim
- Café de la poste : la famille SCAPIN a pris la succession de

CAMPAGNE DE RECUPERATION DE VERRE PERDU

Une expérience de récupération de verre perdu sera peut-être effectuée au village à l'automne ; la commune n'y trouvera aucun avantage financier mais nous participerons ainsi à une opération d'intérêt général qui fournira quelques subsides (27,50 F/tonne) à la lutte contre le cancer.

15 tonnes de verre économisent 1 tonne de fuel.

Des renseignements complémentaires seront fournis en temps utile.

SACHEZ TOUT SUR LE PRIX DE

LA NEIGE

L'hiver 1977-1978 restera marqué par l'abondance des chutes de neige, d'où inévitablement dépenses supplémentaires qui se sont montées à

- 32 heures de chasse neige à 100 F H.T.	3.765 F
- 47,9 tonnes de sel à 61,39 F la tonne	2.940 F
- Frais de transport (sel au carreau de la mine et salage)	3.137 F
- Heures d'ouvriers (certaines à 25, 50 ou 100% pour travail en heures supplémentaires et jours fériés) soit	4.932 F
<u>AU TOTAL</u>	<u>14.774 F</u>

SALLE DES FETES

- Coût de fonctionnement pour 1977 :

* chauffage	4.700 F
* consommation électrique	2.060 F
* abonnement électrique	4.720 F
* consommation d'eau	400 F
* logement de service	3.900 F (estimation)
* intérêts des emprunts	2.420 F

Le fonctionnement de la salle des fêtes s'est donc élevé à 18.200 F pour 1977 parmi lesquels figurent 2420 F de remboursements d'intérêts des emprunts contractés pour des travaux réalisés en 1973, 1974 et 1975 (renforcement électrique, peinture, rideau ignifugé, carrelage). Quant à la somme de 4720 F d'abonnement du compteur, elle fait l'objet de tractations avec l'EDF en vue d'une réduction à l'avenir.

- tarifs de locations : à la lueur du coût moyen d'une manifestation (827 F) et du montant versé par les utilisateurs en 1977 (4800 F), le Conseil a décidé dans sa séance du 3 Février de rehausser les tarifs de location qui ont été portés (pour les associations de la Commune) à 600 F pour un bal, 500 F pour une réunion commerciale ou politique, 300 F pour une boum, une manifestation d'une durée limitée, une fête de famille.....

STADE

- coût de fonctionnement pour 1977

* électricité	2.347 F
* eau	1.181 F
* chauffage	1.793 F
* produits divers	1.000 F
* heures d'ouvriers	4.500 F
* amortissement matériel	1.000 F
soit au total :	11.821 F

- frais d'investissement : contrairement à la salle des fêtes, le stade n'est pas encore payé ; des emprunts d'une somme globale de 419.000 F avaient été souscrits pour le financer ; depuis 150.000 F ont été remboursés, mais les annuités de 1978 se monteront à 23 300 F au titre du capital, 20.800 F au titre des intérêts.

- participation aux frais : depuis quelques années, la Commune récupérait auprès des footballeurs, principaux utilisateurs des installations, une partie des frais engagés (50% de l'électricité et du mazout, 20% de l'eau). Depuis 1978, le Syndicat Scolaire a également accepté de payer une contribution (fixée forfaitairement à 500 F) aux frais d'entretien du stade. De plus, un tout récent règlement d'utilisation du stade a aussi fixé les modalités et les tarifs de location pour les autres utilisateurs.

LES MINES DE L'ERTZENBACH

Grâce à l'obligeance d'un passionné d'histoire, nous venons de prendre connaissance d'un extrait d'un ouvrage de 1848 intitulé "Inventaire des filons et exploitations minières du Haut-Rhin" dont les auteurs furent "DELBOS, KOECHLIN et SCHLUMBERGER. Nous y retrouvons des indications très précises sur les mines qui étaient en EXPLOITATION EN 1830 !

ERTZENBACH n° 1 :

- * épaisseur : 1 à 4 pieds : 30 cm à 1,20m
- * deux galeries sur 380m
- * minéral quartzeux

ERTZENBACH n° 2 :

- * même épaisseur que n° 1
- * un puits sur 200m
- * bon minéral

ERTZENBACH n° 3 :

- * épaisseur de 30cm à 1,50m
- * un puits - étendue 280m - partie supérieure épuisée
- * minéral un peu dur à fondre

ERTZENBACH n° 4 :

- * épaisseur : 15cm à 1,20m
- * 2 puits ascendants ; 10 galeries ; étendue : 190m ; partie supérieure en cours d'épuisement
- * minéral assez bon à gangue feldspathique

ERTZENBACH n° 4bis :

- * même épaisseur que n° 4
- * 5 puits ; 15 galeries supérieures sur 450m
- * même qualité que n° 4
- * les eaux à une profondeur de 23m ont empêché d'aller plus bas

ERTZENBACH n° 5

- * épaisseur : 30cm à 90 cm
- * 250m de galeries
- * travaux suspendus en 1830 ; minéral épuisé

ERTZENBACH n° 6

- * percement en cours en 1830 ; il devait être profond de 70m

Tous ces filons étaient orientés NE-SO.

D'autres sources nous ont appris que les bois destinés aux travaux d'étayage des galeries nécessitaient 5000 stères de bois/an à cette époque là !